Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 463

Artikel: 1er août férié : le système de l'extinction des feux
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027248

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

météore est tombé là, il y a un million d'années.
Entre temps, mon chien est mort. Je l'ai enterré dans la plaine, à l'endroit qu'il affectionnait, là où de grands peupliers s'alignent comme des réverbères.
Que va-t-il encore m'arriver?"

* * *

Ces notes sont tirées d'un calepin que m'a remis le garde-champêtre d'un village sis au bord de la plaine de R..., un ancien marais. Officier de police de district, j'avais été appelé à constater le décès d'un jeune homme en rase campagne. Son corps portait des marques noires, de même que le tronc d'un peuplier voisin. Chose curieuse, la brûlure du tronc remontait, elle, à plusieurs dizaines d'années. En 1908 exactement, date où un biplan avait percuté l'arbre au cours d'un meeting aérien.
Le médecin légiste a exclu que la foudre ait pu causer le décès. Il a détecté des traces de benzine brûlée. "C'est comme si ce jeune homme était mort au cours de l'accident de 1908", a-t-il écrit dans son rapport. Mais rien n'a pu être établi. Le dossier a été classé.

G. B.

déjà connu et archi-connu. C'est Sir Bazil Zaharoff qui déclare dans les années 30:
"Je provoquais des guerres, afin de pouvoir vendre des armes dans les deux camps. Je crois que personne au monde n'a pu vendre autant d'armes qu'il m'a été donné de le faire."
Et c'est un représentant de la firme anglaise Vickers qui ajoute: "La corruption n'était ni occasionnelle ni accidentelle, mais constituait une pratique systématique et indispensable dans toutes les branches du commerce (des armes)."
Naturellement, vous pouvez espérer que nous autres Suisses, savons garder les mains propres, et que les mesures du Conseil fédéral suffisent à contrôler les petites activités de Bührle. Toutefois, en un temps où la Grande-Bretagne avait elle aussi pris des mesures sévères (dans les années 20), "sur quatre cents demandes de permis d'exportations formulées en une année, il n'y eut que sept refus, et la vente des aéroplanes (...) n'était pas soumise au contrôle"!
Si j'étais vous, je lirais *La Foire aux Armes* — et puis, pour me consoler, l'admirable *Coco perdu*, de Louis Guilloux!

J.C.

VAUD

1er août férié: le système de l'extinction des feux

Il n'y a donc pas plus de septante-neuf ans que le 1er août est officiellement ce qu'il est aujourd'hui: la commémoration annuelle du serment de Grütli. En 1899, en effet, en relation avec le 600e anniversaire de la création de la Confédération, le Conseil fédéral recommandait aux cantons l'institution de cette "fête"...
La date choisie à l'époque est-elle adéquate? Une enquête menée auprès des cantons souverains a laissé entrevoir quelques hésitations à ce sujet: les vacances favoriseraient un "abstentionisme" déjà marqué parmi les citoyens, mais l'afflu des visiteurs étrangers à cette époque-là de l'année pourrait faire du 1er août une occasion non-négligeable de divertissement touristico-folklorique... Passons!
1er août ferié ou non? Le rappel de la fondation de la Confédération ne doit pas être un prétexte de relâchement pernicieux pour les salariés en plein effort estival. C'est l'avis général. Seul trois cantons, Zurich, Schaffhouse et le Tessin ont institué le 1er août comme jour férié légal (ailleurs, de façon générale, les administrations communales et cantonales ne travaillent pas l'après-midi — et c'est tout juste si la corvée de bois pour les feux n'est pas obligatoire pour les fonctionnaires ainsi libérés!).
Dans le canton de Vaud, la question est posée depuis longtemps, depuis très longtemps même: récemment, le POP s'inquiétait du sort réservé à une initiative déposée en 1946, dûment revêtue de 10 783 signatures et concernant un 1er août férié!
En juin dernier, le Conseil d'Etat, responsable de l'enterrement d'un texte qui aurait dû passer devant le peuple depuis belle lurette, répondait aux interpellateurs dans des termes qui valent la citation "in extenso":
"L'initiative relative au 1er août férié a effectivement abouti, en 1945, en recueillant 10 783 signatures, alors qu'à l'époque il en fallait 6000.
"Le comité d'initiative, qui était formé en particulier des personnalités suivantes: MM. Buetiger, F. Boo, J. Chamorel, Decollogny et E. Hirzel, dont quatre sont décédés depuis lors, avait expressément demandé lors d'une entrevue, en juin 1946, au chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, de laisser la question en suspens jusqu'à ce que tous les éléments et conséquences de l'action engagée soient connus.
"En effet, il lui était apparu qu'une certaine opposition se manifestait notamment parmi les paysans qui supportaient mal l'idée d'un jour férié légal supplémentaire. Depuis lors, le comité n'a plus rien entrepris pour que l'initiative soit soumise en votation populaire.
"C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat n'a pas fait figurer cette initiative sur la liste distribuée le 28 avril 1978 aux membres du Grand Conseil.
"Après le dépôt de la présente question, le dernier représentant du comité a été consulté et a décidé de retirer cette initiative-pétition par lettre du 30 mai 1978.
"Lausanne, le 9 juin 1978".
La droite helvétique si inquiète face à la "montée" des initiatives et de référendums peut se rassurer: le remède est là, mis au point par les autorités vaudoises, c'est la tactique qui passera à la postérité sous le nom de système de l'extinction des feux (du 1er août). Trente ans après, c'est bien le diable si on ne peut pas convaincre les initiateurs survivants de passer l'éponge.